

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Band: 15 (1911)
Artikel: Légendes valdostaines
Autor: Gabbud, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Et de voir que Cette Lettre a nous envoyée, dictée de Dieu, adressée par J. S. Christ, afin de ne vivre plus Come les bettes. Vous avez six Jours de la Se Mainé pour travailles, Mais vous me de vez sanctifier le jour du Dimanche, et si vous ne voulez pas le sanctifier, jenvoyerei la guere, la peste, la famine sur la terre avec d'autres tourments pour vous Chatier a fin de vous punir de vos péchez.

3. Je vous ordonne point travaillez trop tard le Sa Medy au soir, a fin que chacun de vous, soit Jeune, soit vieux, puissent allez le di Manche matin au temple pour y Confesser ses péchez, a fin den Obtenir le pardon, Cun de vos Pechez Commis vous ne pouvez repondre un seul mot.

«Ceux qui auront Cette Lettre dans leur Maison, le Tonnerre ni la foudre ne les blesseras point; du feu et du Deluge deau il seront preserve, et assurée la personne.

«André Kursener, de Monterou; fait le 11 Jeanvier 1784.

«Qui porte Cette Lettre avec lui et qui la Communiquera au genre humain, finira ses Jours en joye et en recevra Une grande Concolation. Gardé mes ordonnance que je vous donne par mon Serviteur que je vous ait envoyés, Mois, un St. Apotre, à vous Comme à Würemberg surpendue en Lair.

fait le 29 9bre 1747

André Kursener.»

Bâle.

A. Rossat.

Légendes valdostaines,

rapportées par des gens de Lourtier, ayant fait le voyage du Grand-Saint-Bernard en faisant *le grand tour* (le circuit, c'est à dire en passant par Aoste):

La statue de Saint Christophe.

Dans une humble bourgade du Pays d'Aoste, est une chapelle dédiée à saint Christophe. A une époque probablement déjà ancienne, des artisans, dépourvus de toute connaissance des règles de l'art, façonnèrent grossièrement pour cette chapelle une trop grande statue en bois représentant ce saint. Malgré ses nombreux défauts d'esthétique, entre autres sa macrocéphalie exagérée, ses membres disproportionnés, cette statue était chère à la population, animée de sentiments très pieux, et quand un beau jour, le curé de la paroisse lui fit part de son intention, non pas de supprimer la statue, mais de la remplacer par un saint Christophe édifié d'une manière plus conforme au bon goût et aux exigences de l'art, ce fut une unanime clameur de protestation:

— Nous garderons notre saint Christophe, le saint Christophe de nos ancêtres.

Malgré cette opposition si déterminée, le curé — qui s'apercevait, navré, que la vue de la statue de bois choquait les regards des touristes qui de temps à autre passaient par ce village perdu — passa outre et donna l'ordre d'abattre la vieille statue de bois pour la remplacer par un saint de marbre déjà commandé et préposa des ouvriers à ce travail.

Au premier coup de hache frappé, quel prodige! quelle stupéfaction! le sang jaillit abondamment du bois sacré.

Instantanément ce travail jugé désormais sacrilège fut suspendu, et l'on conserve encore dans la chapelle de X... le gigantesque et grimaçant (que l'on me pardonne l'adjectif!) saint Christophe d'autrefois, qui a acquis l'attachement plus cher encore de la population depuis le miraculeux événement. Vox populi, vox Dei.¹⁾

Lourtier.

M. Gabbud.

Note. Mes narrateurs affirment, sinon la véracité complète du fait, du moins avoir vu la grossière statue, et entendu la peu banale histoire qui la concerne d'indigènes, qui la tenaient de leurs grand-parents, témoins oculaires du prodige, disaient-ils.

M. G.

Bücheranzeigen. — Comptes rendus.

Franz Heinemann, Kulturgeschichte und Volkskunde der Schweiz. Heft II (zweite Hälfte) III. IV. (Bibliographie der Schweiz. Landeskunde Fasz. V₅, Heft II—IV). Bern (K. J. Wyss) 1909. 1910. XXXVI + S. 217—484; XXI + 211 S.; XVI + 194 S. 8°.

Die zweite Hälfte von Heft II dieser umfassenden Bibliographie enthält ausser Schriften über Inquisition, Sekten usw. nun das in die spezielle Volkskunde einschlagende Gebiet des Hexenwahns, sowie die volkstümlichen Rechtsanschauungen. Aus dem Hexenwesen ist in dankenswertester Weise eine grosse Zahl von Titeln zusammengestellt, die gewiss manchem Forscher bisher unbekannt waren; besonders scheint die Zeitschriftenliteratur fleissig benützt zu sein; weniger die Reisebeschreibungen, Kantons- und Ortschroniken, aus denen noch manches nachzutragen wäre (Aargau: Lüscher, Seon; Seiler, Rheinfelden; Appenzell: Walser; Bern: Anshelm; Vautrey, Notices hist.; Glarus: Senn, Werdenberger Chr. [S. 255]; Meiners, Br. üb. d. Schw.; Graubünden: Luck, Alpensagen; Furger, Trimons; Zürich: Stauber, Ellikon usw.; von Zeitschriftenartikeln über schweiz. Hexenprozesse vermisst man: Rauracia 1860 (Fricktal), Neue Bündn. Ztg. 12./13. Aug. 1896, Bündn. Monatsbl. VIII, Bollett. storico XI (Graubünden), Geschichtsfreund 56 (Luzern), 15. 30 (Unterwalden), 14. 15. 34 (Zug), Thurg. Beitr. 16 (Thurgau), Mémoires et Documents 1 (Waadt), Blätter a. d. Walliser Gesch. 3, I (Wallis).

Über die Rechtsanschauungen steht uns kein Urteil zu, da dieses Gebiet nur teilweise in die Volkskunde einschlägt. Vermisst haben wir eine systematische Bibliographie der schweizerischen Rechtsquellen und namentlich die Registrierung der vom Schweiz. Juristenverein veranstalteten grossen Publikation.

¹⁾ Cf. L. COURTHON, *Veillées des Mayens*, la légende: *Le Sang du Sauveur*.